

Compagnie Nationale des Experts Psychologues (CNEPSY)

Compagnie des Experts Psychologues près les Cours d'Appel de la Région Parisienne
(CEPCARP)

Samedi 29 octobre 2022

L'EXPERTISE PSYCHOLOGIQUE D'ÉVALUATION DU PRÉJUDICE

Faculté de Théologie Protestante de Paris
83 boulevard Arago – 75014 Paris
Métro et RER (Denfert Rochereau)

Inscription courriel et renseignements auprès de christianballouard@hotmail.com
La journée d'études est ouverte aux membres de la CNEPSY et de la CEPCARP à jour de leur cotisation

Programme

MATINEE

9 h 15 : Accueil des participants

9 h 30 : Alain DUMEZ, *psychologue, expert agréé par la cour de cassation* : introduction à la journée : des missions de plus en plus ordonnées

- Principes de la réparation juridique des dommages : la réparation intégrale, l'imputabilité
- Les juridictions prescriptrices : chambres civiles, intérêts civils au pénal, CIVI
- Le psychologue expert unique, co-expert, ou sapiteur ? dans quelles situations ?
- La nomenclature 2023 ; de nouvelles rubriques pour les psychologues
- Les différents types de mission
- La mission dite Dintilhac : les postes de préjudices : déficit fonctionnel temporaire, souffrances endurées, date de consolidation, déficit fonctionnel permanent préjudice sexuel, d'agrément, scolaire, d'établissement.

12h00 : Repas libre

APRES-MIDI

14 h 00 : Christian BALLOUARD, *psychologue, expert près la cour d'appel de Paris* : la mise en œuvre de l'expertise

- Les acteurs de l'expertise : les parties, les avocats, le fonds de garantie, les assureurs, les médecins conseils ou de recours.
- La mise en œuvre du contradictoire, qui et comment convoquer, la communication des pièces, l'accès aux dossiers médicaux ou psychologiques.
- État antérieur ou prédisposition ? ; comment fixer la date de consolidation ?
- Les barèmes ; comment quantifier les préjudices ?
- La rédaction du rapport ; un pré-rapport ?

16 h 30 : Assemblée générale de la CNEPSY